

Capot, s'était emparé du duché de France, le sire de Montmorency avait été le premier à lui prêter serment de fidélité. « *Barons du parlement*, Nom donné anciennement, en Angleterre, aux membres de la haute noblesse qui faisaient partie de la section du parlement appelée aujourd'hui chambre des lords. » *Barons de l'armée*, titre que portaient, au moyen âge, les archevêques, évêques, abbés et prieurs anglais dont les terres et les bénéfices relevaient directement du roi. « *Baron de l'Échiquier*, En Angleterre, chacun des cinq juges de l'Échiquier.

— Ichtyol. Genre de poissons de la famille des scarés, particuliers à la mer des Indes.

— **Encycl.** Conformément à son étymologie germanique, le mot *baron*, en latin *barus* ou *baro*, n'a eu d'abord d'autre signification que celle du français *homme*. On le trouve souvent employé, dans les traductions latines des lois barbares, comme synonyme de *homo*, par opposition à *femina*; il signifiait aussi *mari*, et une femme disait : mon *baron*, dans le sens de mon époux. Plus tard, vers le vi^e ou le vii^e siècle, on en fit une qualification particulière que l'on donna à tous ceux qui se distinguaient du reste de la foule, soit par leurs richesses ou leur mérite, soit par les fonctions qu'ils remplissaient. C'est ainsi que Frédéric appelle *barones*, altération de *barones*, les leudes et les évêques qui s'étaient associés pour renverser la reine Brunehaut. Enfin, à l'époque de l'organisation du régime féodal, le mot *baron* servit à désigner tout seigneur puissant, quelle que fût la nature de son fief. En même temps, on distingua deux classes de *barons* : les *hauts barons* ou *hauts bers*, qui relevaient directement du roi et formaient, à l'origine, avec les princes du sang, la cour du roi ou cour des pairs; et les *barons ordinaires*, qui relevaient immédiatement de ces grands feudataires. Le Cartulaire de Philippe-Auguste donne la liste des cinquante-neuf *barons* qui servaient sous ce prince et combattaient avec lui à Bouvines; c'étaient : le dauphin d'Auvergne, Gui de Dampierre, Guillaume de Beaujeu, t^{ier} de Toucy, Archambaud de Sully, Odon de Dulis, les seigneurs de Châteauneuf, de Montfaucon, de Vierzion, de Saint-Aignan, d'Issoudun, le vicomte de Sainte-Suzanne, Guillaume des Roches, Robert de Perenoco, Jehu de Mayenne, Amauri de Craon, Gui de Laval, le vicomte de Thouars, Guillaume de Mauléon, Geoffroy de Lusignan, Geoffroy de Châtellerauld, les seigneurs du Châtel, de Montfort l'Amaury, de Montmorency, de la Roche, de Livry, de Nesle, de Coucy, de Saint-Valéry, de Picquigny, Pierre d'Amiens, Roger de Rosoy, l'avoué de Béthune, Leboutillier de Senlis, Baudouin d'Aubigny, Aymard de Poitiers, Bernard d'Anduse, Paynel, connétable de Normandie, Raoul Tesson, les seigneurs d'Osbec, d'Oilly, les vicomtes de Châteaudun, de Limoges, de Brosse, Archambaud de Comborn, Nivelon de Ventadour, Geoffroy Martians, Renaud de Pons, Giffart de Didone, Geoffroy de Rancon, Geoffroy de Tonny, Aimery de Rochefort, Guillaume Maingot, Guillaume de Mauchy, le vicomte de Cone, Pons de Mirebel, le seigneur d'Hauteville.

Vers le commencement du xiv^e siècle, on voit l'expression de *baron* appliquée aux principaux seigneurs du pays, à ceux qui avaient séance et voix délibérative aux états. Les rois de France, afin de conserver les grands seigneurs sous leur dépendance, n'érigeaient point de terres en duchés ou en comtes sans ajouter cette clause : A condition de les tenir en baronnie. Mais le titre de *baron* étant peu à peu descendu au-dessous des titres de duc et de comte, il ne resta en France qu'un très-petit nombre de hauts *barons*, puisque le Grand Coutumier n'en reconnaît que trois : les barons de Bourbon, de Coucy et de Beaujeu. Plus tard, ces trois baronnies furent érigées en duchés et marquisats, et leurs fiefs furent réunis à la couronne. Jean Galli prétend que la baronnie de Montmorency était autrefois unique en France, parce que les rois n'avaient pas encore réuni à la couronne la Normandie et la Champagne; toujours est-il que le chef de la maison de Montmorency n'a jamais cessé de prendre le titre de premier *baron* de France ou premier *baron* chrétien.

À la fin du xiv^e siècle ou au commencement du xve, le titre de *baron* finit par devenir une simple dénomination nobiliaire, que les rois conférèrent à profusion, et dont les titulaires furent relégués au quatrième rang de la hiérarchie. Toutefois, jusque dans la seconde moitié du xvi^e siècle, aucun noble ne put se qualifier de *baron* qu'après avoir fait ériger sa terre en baronnie; mais, au siècle suivant, ce titre fut accordé par simples lettres, et il devint alors si commun que, suivant le généalogiste Saint-Allais, « ceux qui l'obtinrent eurent beaucoup de peine à prendre rang après les gentilshommes des anciennes familles qui, quoique non titrés, ne voulurent pas leur céder le pas et les forcèrent à marcher à leur suite. » Enfin, au siècle suivant, l'usage s'établit dans certaines provinces de qualifier de *barons* les fils aînés des grands seigneurs, tandis qu'ailleurs ils portaient le titre de chevaliers. Il y eut aussi des évêques, des abbés et des prieurs qui se qualifièrent *barons*. La Révolution supprima tous les titres de noblesse. Napoléon les rétablit par son décret impérial du 1^{er} mars 1808, dans les termes suivants : « Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif,

les grands dignitaires pourront instituer, en faveur de leur fils aîné ou puîné, un majorat auquel sera attaché le titre de *baron*. Les présidents des collèges électoraux, le premier président et le procureur général de la cour de cassation, le premier président et le procureur général de la cour des comptes, les premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel, les évêques, les maires des trente-sept bonnes villes qui ont droit d'assister au couronnement, porteront pendant leur vie le titre de *baron*, savoir : les présidents de collèges électoraux, lorsqu'ils auront présidé pendant trois sessions; les premiers présidents, procureurs généraux et maires, lorsqu'ils auront dix ans d'exercice. Ce titre fut déclaré transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture; néanmoins les titulaires furent tenus de justifier d'un revenu de 15,000 fr. dont le tiers serait affecté à la dotation du titre. Le tarif des droits de sceau, d'enregistrement et d'expédition relatifs à l'obtention du titre de *baron* fut fixé à 314 fr. Lorsque le gouvernement de la Restauration succéda à celui de l'Empire, l'ancienne noblesse reparut et de nombreux *barons* surgirent. Louis XVIII et Charles X en créèrent aussi de nouveaux, mais ils élevèrent de beaucoup les droits de chancellerie, qui furent fixés à 3,830 fr. La révolution de 1848 avait décrété l'abolition des titres de noblesse le 29 février 1848; mais le 25 janvier 1852, un décret du président de la république abrogea cette décision, et de nos jours le titre de *baron* est de nouveau soumis à la législation nobiliaire qui régit la matière sous le premier empire.

Avant la Révolution, les *barons* avaient pour insigne héraldique une couronne d'une forme particulière, qui consistait en un cercle d'or entouré d'un chapelet de perles. Sous l'empire, cette couronne fut remplacée par une toque de velours noir, retournée de contre-voir et ornée de trois plumes blanches. La Restauration fit revivre l'ancienne couronne, et cette mode s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui a rapport au titre de *baron*, nous dirons que l'histoire de France parle de plusieurs villes, telles que Bourges, Cherbourg, Orléans, etc., dont tous les bourgeois furent créés simultanément *barons*. Mais cette qualification n'établissait aucun lien avec la noblesse, et signifiait que ceux qui avaient le droit de la prendre jouissaient de certains privilèges locaux, tenant plutôt à la bourgeoisie qu'à la noblesse.

Barons (LE DERNIER DES), roman historique par sir Bulwer-Lytton. Dans sa préface, l'auteur nous expose lui-même « les principes auxquels il s'est efforcé de se conformer dans toutes ses dernières compositions. » Entre les trois voies qui s'ouvrent devant l'écrivain, comme devant le peintre, les voies de l'école intellectuelle, de l'école pittoresque et de l'école familière, c'est pour la première qu'il se décide. L'art auquel il se voue est « l'art italien, qui se propose d'élever et d'émouvoir, qui cherche à peindre, dans l'action, le jeu des grandes passions comme aussi des mobiles plus subtils de nos actes; dans le repos, le reflet de la beauté intellectuelle. » Ce qui le préoccupe, c'est donc l'idéal, la grandeur, et plus que jamais il aspire à toutes les qualités qui procèdent de la réflexion et qui font d'une œuvre une majestueuse unité. Le *Dernier des Barons*, qui peut être considéré comme une complète réalisation des théories de sir Bulwer sur le roman historique, est une peinture de l'Angleterre durant la période obscure de la guerre des Deux Roses. La principale figure du récit est celle de Warwick, ce *faiseur de rois*, qui, après avoir placé Édouard d'York sur le trône, se jeta dans le parti de Lancastre, et finit par succomber à la bataille de Barnet. Ce roman offre la plus belle création féminine de l'auteur, le caractère de Sybil. A proprement parler, le sujet du romancier est la chute de la grande féodalité territoriale, le triomphe de la maison d'York et la naissance politique des classes moyennes. M. Bulwer n'est pas un continuateur de Walter Scott. Sa véritable ambition n'est pas de nous intéresser à un drame imaginaire, se déroulant à travers les événements réels du passé; il tente de ressusciter les grandes figures historiques, en leur rendant les mobiles qui ont décidé de leurs actes, et, à côté d'eux, il place d'autres figures symboliques, où il incarne les passions et les idées de l'époque. Alwyn, l'effréné, c'est la tendance des communes à prendre leur place au soleil par l'affranchissement. Warner, c'est l'homme de science qui s'essaye à découvrir les lois de la nature, et que les masses accusent de sorcellerie, parce qu'il utilise déjà des forces que l'ignorance du temps n'a pas encore su voir dans la réalité. Ce roman, qui parut en 1843, est une des belles productions de sir Bulwer.

Barons de Felsheim (LES), roman publié par Pigault-Lebrun en 1798. Cet ouvrage, qui passe pour le chef-d'œuvre de Pigault-Lebrun, est plutôt une série de scènes amusantes qu'un sujet bien arrêté, bien conçu et bien développé. Il a, en outre, le tort de diviser l'intérêt en nous racontant successivement l'histoire de deux barons de Felsheim. L'unité n'est un peu sauvegardée que par le personnage de Brandt, serviteur du père et du fils, et le véritable héros du roman.

La vie du premier baron peut se résumer en quatre mots, qui, en somme, n'en valent

que deux : batailler et boire, boire et batailler. Après avoir perdu, comme le maréchal de Rantzau, la moitié de son corps et de sa fortune au service de son souverain, il se retire dans ses terres, où ses occupations se bornent à boire en compagnie de Brandt, serviteur et ami, son mentor au besoin, qui ne boude pas plus en face d'une dame-jeanne qu'en présence de l'ennemi. Le brave hussard, qui ne voit rien à faire en ce monde, si l'on ne sert un baron de Felsheim, marie sa moitié de maître avec la charmante M^{lle} Heidelberg, amoureuse du lieutenant Werner. La jeune fille aime, mais elle est vertueuse et reste fidèle à son époux jusqu'à sa mort, qui, heureusement, arrive quelques jours après la nuit de noces. Werner, devenu colonel, épouse, avec la jolie veuve, la paternité d'un petit Felsheim, dont il fait un page de Frédéric II. Le jeune homme se livre aux plaisirs de son âge sous l'aveu, le surveillance de Brandt, devient débauché et joueur, si bien que Frédéric l'envoie oublier les tapis verts sur les tables de bois d'une prison. Le page y retrouve, dans Baldide Blumenthal, la fille du gouverneur, une inconnue dont il est amoureux. La prison se métamorphose en petit paradis, et les billets doux vont leur train jusqu'au jour où la maman, qui veille sur la vertu de sa fille, arrête la correspondance. Frédéric, mis en joyeuse humeur par une lettre excentrique de Brandt, rend la liberté et sa faveur au jeune Felsheim. Il daigne même s'intéresser aux amours de son page, et force ses parents à consentir à son union avec Baldide. L'amoureux court annoncer cette bonne nouvelle, et, entraîné par l'ardeur de son âge, n'attend pas le titre d'époux pour en exercer les droits. Surpris sur le fait par le frère de Baldide et par son colonel, qui est son rival, il tue son futur beau-frère. La douleur le rend fou, il manque à une bataille, faute qui le fait condamner à mort, sentence que le roi ratifie.

Le fidèle Brandt le retrouve, le rend à lui-même et le ramène à l'armée. Chemin faisant, il se met à la tête des paysans et bat complètement Bathiani, qui commandait une armée vingt fois plus nombreuse. C'est encore Brandt qui porte la nouvelle de cette victoire à Frédéric; le roi fait grâce au jeune Felsheim, le nomme comte et le marie à sa chère Baldide.

Cette histoire marche avec une rapidité incroyable; les scènes de passion entre M^{lle} Heidelberg et Werner, entre M^{lle} Blumenthal et le jeune Felsheim, semblent dictées par le cœur, tant elles sont vraies d'émotion. Le style est vif, coulant et précis. Toutefois, le plan manque d'unité, et l'épisode de Zekeli, complètement inutile, a le tort de rappeler celui de Palowski dans *Faust*. Les tableaux obscènes déparent cette œuvre, dont les caractères sont vigoureusement tracés. Peut-être Brandt est-il un peu trop chargé, comme lorsqu'il brûle le manoir de M^{lle} Heidelberg pour la jeter dans les bras de son maître; mais c'est un écrivain plein de cœur, chez qui le bien efface promptement le mal et à qui sa sensibilité fait pardonner bien des folies. La scène où il se donne pour ambassadeur à inspirer le *Roisieur* de Nicolas Gogol, pièce pleine d'esprit et de comique de bon aloi.

Pigault-Lebrun se moque, dans plusieurs passages, des romans remplis d'incidents extraordinaires, de la littérature à coups d'épée. Il tourne en ridicule ceux qui doivent leur illustration à des titres de noblesse transmis par héritage, et dans certain dialogue, où il met en scène un sultan et un savetier, il remarque que le plus souvent l'élevation des princes sur le pavois fait toute leur vertu et remplace les qualités qu'ils n'ont pas et qu'il leur est inutile d'acquiescer, puisque les titres tiennent lieu de tout.

Baron (LE), comédie en deux actes par Moratin. La scène se passe à Illescas, dans la salle d'une maison de modeste apparence, et l'action, commencée le matin, se termine avant le soir. Les antiques règles d'Aristote se trouvent donc rigoureusement observées dans cette comédie. Un imposteur, se donnant le titre de baron, parvient à s'introduire chez de braves paysans; il séduit, par son jargon et par des contes à dormir debout, la tante Monique, mère de la jeune Isabelle; et, abusant de la naïveté et surtout de la vanité de cette bonne femme, il se fait livrer de l'argent et va obtenir la main d'Isabelle, dont il espère *palper* la dot. Mais il est traversé dans ses desseins par don Pédre et Léonardo, l'oncle et l'amant de la jeune fille, lui dévoilent ses fourberies et le forcent à s'enfuir, après avoir dessillé les yeux de la crédule Monique. Cette comédie n'avait pas été écrite pour le théâtre; Moratin, ayant été nommé membre d'une commission chargée de réformer le théâtre espagnol, résolut de la faire représenter, et elle fut offerte pour la première fois au public le 28 janvier 1803. Le poète avait alors de nombreux ennemis, et, bien que la pièce eût été dédiée au prince de la Paix, une cabale s'organisa, et des huées et des sifflets accueillirent les acteurs chargés de l'interpréter. Mais les qualités de style et d'invention qui s'y rencontrent la relevèrent aux représentations suivantes, et bientôt le *Baron* fut considéré comme une des productions les plus originales du poète comique. Cette pièce a été fort bien traduite par M. E. Hollander, dans son édition des *Comédies de Moratin*.

Baron de Breteuil (LE), comédie du théâtre anglais (1790). Nos voisins les Anglais, dont nous faisons souvent la caricature, ne se

général nullement pour nous rendre la pareille. Ils jouèrent sur leurs théâtres notre première assemblée nationale, et la sonnette du président rappelant à l'ordre les membres bruyants les divertit beaucoup. Un publiciste célèbre disait à ce propos, en 1791, avoir assisté, à Londres, à la représentation d'une farce intitulée : le *Baron de Breteuil*, dans laquelle on ridiculisait ce baron, toujours escorté du faucon : *De par le roi!* Sur la scène paraissait un gros homme, doué d'une haute taille, richement vêtu, décoré d'un cordon bleu; lequel faisait charger sur le dos d'un portefaix français plusieurs malles très-pesantes. A la première, qui déjà fait chanceler le porteur, celui-ci se tourne vers le baron de Breteuil et dit que sa charge est complète. Le baron lui crie : *De par le roi!* A ces mots, sortis d'un poulmon vigoureux et exercé, le portefaix s'ébranle, joint les mains, tend le dos et, tout tremblant, reçoit une seconde malle; puis il se tourne de nouveau, d'un air dolent, du côté du baron, qui lui crie encore : *De par le roi!* et lui fait charger une troisième malle. Le malheureux a l'épine toute meurtrie, il vacille et cherche l'équilibre. Mais les mots *De par le roi!* résonnent plus fort que jamais à ses oreilles épouvantées, et se succèdent de telle façon qu'il ne peut bientôt plus résister au fardeau dont le poids augmente sans cesse; il tombe sur ses mains et reste écrasé sous la charge. Le baron de Breteuil se baisse alors vers lui et lui crie d'une voix aigre, à travers les malles : *Vive le roi! vive le roi!* John Bull, qui est ou qui se croit beaucoup plus libre que nous, se moque ici très-agréablement de Jacques Bonhomme, qu'il personifie dans le portefaix. Ce *de par le roi*, corné aux oreilles de Jacques, qui tombe écrasé sous le fardeau, et qui se voit encore contraint à crier *Vive le roi!* quand il est à terre, est des plus comiques. Nos vaudevillistes ont voulu maintes fois rendre à l'Anglais la monnaie de sa pièce; mais leur esprit s'est toujours borné à nous présenter un Anglais qu'ils croyaient rendre bien ridicule en lui faisant écorcher notre langue et en le plaçant à l'antipode de nos mœurs et de notre caractère. Peut-être, cependant, faudrait-il soustraire à cet ostracisme le *Français à Londres*.

Baron Laflour (LE) ou les *Derniers Valets*, comédie en trois actes de M. Camille Doucet, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 13 février 1842. La scène se passe vers le commencement du règne de Louis XVI, à l'époque de la disparition des soubrettes et des valets de l'ancien régime. Un ci-devant Laflour et une ci-devant Lisette font les frais de l'intrigue, dont la faiblesse accuse un auteur encore à ses débuts. Cette comédie ne se recommande que par un style soutenu, quelques pensées fines, ingénieusement exprimées, et de l'esprit; l'originalité et les situations vraiment comiques y font complètement défaut.

BARON (Equinaire), juriconsulte, né à Saint-Pol-de-Léon (Bretagne) en 1495, mort en 1550. Il professa le droit à Poitiers, à Angers et à Bourges. Cujas l'avait surnommé le *Varron de la France*. Ses œuvres de jurisprudence ont été réunies à Paris en 1562.

BARON (Pierre), théologien protestant, surnommé *Stempanus*; peut-être parce qu'il était d'Etampes, vivait dans le xvi^e siècle, passa en Angleterre et obtint une chaire de théologie à Cambridge. Ses ouvrages sont complètement oubliés. Plusieurs sont relatifs à la doctrine calviniste de la prédestination, qu'il n'adoptait pas entièrement.

BARON (Vincent), théologien, né à Martres, diocèse de Rieux, en 1604, mort en 1674. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et fut employé par son ordre à diverses missions. L'un de ses principaux ouvrages est une *Theologia moralis* (1665 et 1667), d'après la doctrine de saint Thomas, dont les jésuites firent censurer la première édition.

BARON (Bonaventure), franciscain irlandais dont le véritable nom était *Fitz Gerald*, mort à Rome en 1696. Il a laissé quelques ouvrages en prose et en vers, écrits d'un latin pur et élégant : *Metra miscellanea* (Rome, 1645); *Opuscula varia* (1666); *Theologia* (Paris, 1676).

BARON (Jean), graveur français, né à Toulouse en 1631, si l'on en croit Basan, ou plus probablement vers 1616, suivant M. Ch. Le Blanc. Il a travaillé à Rome et a exécuté plusieurs planches en collaboration avec Corn. Bloemaert, dont on croit qu'il fut l'élève. Il a gravé au burin, entre autres ouvrages : la *Peste des Philistins*, d'après N. Poussin; *Judith montrant la tête d'Holopherne*, d'après le Dominiquin; la *Vierge en prière*, d'après le Guide; le *Martyre de saint André* et le *Martyre de saint Etienne*, d'après Nic. del Abbate; plusieurs portraits de cardinaux et une suite de soixante-sept portraits d'architectes, de peintres, de sculpteurs et de graveurs italiens.

BARON (Bernard), graveur français, né à Paris vers 1700, élève de Nic. Tardieu, alla se fixer à Londres en 1725, et y mourut vers 1770. Il exécuta, pour la collection de Boydell, plusieurs portraits de personnages anglais; *Moisé exposé sur le Nil*, d'après L. Lesueur; *Sainte Cécile*, d'après Carlo Dolci; *Bélisaire*, d'après Van Dyck, etc. On lui doit encore : *Jupiter et Antiope*, d'après le tableau de Titien qui est au Louvre; *Pan et Syrinx*, d'après Nic. Bertin; les *Œuvres de miséricorde*, suite de sept planches, d'après Jérôme Franck; la *Vie et les*